

Politique de confidentialité

CPVision Clinique d'optométrie reconnaît l'importance d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle recueille via son site Internet ou par tout autre moyen technologique. À ce titre, CPVision Clinique d'optométrie est responsable de la protection des renseignements personnels qu'elle détient ou qu'elle confie, le cas échéant, à un tiers.

Par « renseignements personnels », il convient d'entendre tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet, directement ou non, de l'identifier.

La présente *Politique de confidentialité* s'applique à toute personne qui visite notre site Internet et utilise les différents services qui y sont présentés ou interagit avec nous par le biais de celui-ci ou de tout autre moyen technologique.

Elle fait état de la manière dont CPVision Clinique d'optométrie protège vos renseignements personnels, et ce, afin de tenir compte des exigences des lois applicables en la matière au Québec, à savoir *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (RLRQ, c. P-39.1).

Renseignements personnels que nous recueillons

Dans le cadre de vos interactions avec nous, CPVision Clinique d'optométrie recueille certains renseignements personnels vous concernant. Les renseignements personnels que nous recueillons sont nécessaires afin de vous offrir les services demandés. Ces renseignements varient en fonction des personnes auprès de qui ils sont recueillis et peuvent inclure: nom, coordonnées, date de naissance, ethnie, numéro de téléphone, adresse courriel, renseignement nécessaire pour traiter une demande, navigateur web, adresse IP, pages visitées et requêtes, heure et jour de connexion.

Finalité de la collecte

CPVision Clinique d'optométrie recueille vos renseignements personnels pour avoir un portrait clinique adéquat, faciliter la gestion de dossier et vous contacter pour des suivis.

Moyens par lesquels vos renseignements personnels sont recueillis

CPVision Clinique d'optométrie recueille vos renseignements personnels par le biais de son site web, par courriel, témoins de connexion, plateformes de nos fournisseurs externes, SMS ou verbalement.

Consentement

En visitant notre site Internet ou encore en nous fournissant des renseignements personnels (par courriel, en remplissant un de nos formulaires en ligne, par téléphone,

par nos réseaux sociaux), CPVision Clinique d'optométrie considère que vous consentez à leur utilisation et à leur communication aux fins mentionnées ci-dessus.

Vous pouvez en tout temps retirer votre consentement à l'utilisation et à la communication des renseignements personnels collectés par CPVision Clinique d'optométrie. Vous pouvez exercer votre droit en communiquant avec nous à l'adresse suivante: info@cpvision.ca. Le retrait de votre consentement pourrait nous empêcher de vous fournir ou de continuer à vous fournir certains de nos services.

Utilisation et Communication

En aucun cas, CPVision Clinique d'optométrie n'utilise ni ne communique vos renseignements personnels sans votre consentement. Toutefois, CPVision Clinique d'optométrie peut être tenu de communiquer vos renseignements personnels à des tiers, sans votre consentement, lorsque la loi nous le permet, par ex : aux autorités qui ont le droit de les exiger, pour se conformer à toute ordonnance d'un tribunal ou encore si nous croyons que la communication est nécessaire en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée ou encore pour prévenir un acte de violence, dont un suicide.

Possibilité d'ajouter, le cas échéant

De plus, nous partageons vos renseignements personnels avec nos partenaires à des fins de gestion de commande et suivis de dossier.

En pareille situation, CPVision Clinique d'optométrie s'assure contractuellement que les tiers respectent la confidentialité de vos renseignements personnels, ne les utilisent pas à d'autres fins que celles pour lesquelles ils leur ont été communiqués et les gèrent conformément au cadre juridique applicable en la matière.

Conservation des renseignements personnels

CPVision Clinique d'optométrie conserve vos renseignements personnels uniquement pendant la durée nécessaire pour réaliser les fins pour lesquelles ils ont été collectés, sauf lorsque la loi prévoit une durée de conservation différente pour répondre aux exigences légales.

En général vos renseignements personnels sont traités et hébergés au Québec. Toutefois, dans le cas, où ceux-ci seraient communiqués ou hébergés à l'extérieur, CPVision Clinique d'optométrie s'assure que vos renseignements personnels sont protégés de manière adéquate et que le transfert est prévu par entente.

Mesures de sécurité

CPVision Clinique d'optométrie protège vos renseignements personnels par des mesures de sécurité appropriées à la nature de ceux-ci et ce, afin d'éviter qu'une

personne puisse y avoir accès, les utiliser, les communiquer à des tiers alors qu'elle n'y était pas autorisée ou encore afin de prévenir les pertes ou toute autre atteinte à la protection de ceux-ci.

Nous avons pris des mesures pour faire en sorte que seuls les membres de notre personnel qui doivent avoir accès à vos renseignements personnels dans le cadre de leurs fonctions soient autorisés à y accéder. Nous nous assurons également que les tiers à qui nous communiquons vos renseignements personnels prennent les mesures pour assurer le caractère confidentiel des renseignements que nous lui confions et qu'ils ne les utilisent que pour les fins prévues à l'entente conclue avec lui.

Accès et rectification à vos renseignements personnels

Il est important que les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet soient à jour. Veuillez nous informer de tout changement quant à ceux-ci.

De plus, vous pouvez soumettre une demande

- d'accès à vos renseignements personnels;
- de rectification de vos renseignements personnels;
- de retrait de votre consentement à l'utilisation ou à la communication de vos renseignements personnels;
- de cessation de la diffusion de vos renseignements personnels, de désindexation;
- de portabilité (à partir du 22 septembre 2024).

en vous adressant à la présidente de l'entreprise, Carolyn Perugino, par courriel à l'adresse suivante : info@cpvision.ca.

Porter plainte

Nous reconnaissons l'importance de protéger vos renseignements personnels. Advenant le cas où vous souhaitez déposer une plainte quant à la protection que CPVision Clinique d'optométrie accorde aux renseignements personnels qu'elle détient, vous pouvez le faire en contactant notre responsable de la protection des renseignements personnels par courriel à l'adresse suivante: info@cpvision.ca.

Nous contacter

Vous pouvez communiquer avec nous au sujet de la présente *Politique de confidentialité* ou encore formuler des commentaires, exercer vos droits, déposer une plainte en vous adressant à la présidente de l'entreprise, Carolyn Perugino, par courriel à l'adresse suivante : info@cpvision.ca

Date de la politique 1^{er} avril 2024

Politique encadrant la gouvernance des renseignements personnels

CPVision Clinique d'optométrie
1^{er} avril 2024

Contexte et champ d'application

La protection des renseignements personnels est importante pour CPVision Clinique d'optométrie. La présente *Politique encadrant la gouvernance des renseignements personnels* (« Politique ») adoptée en vertu du cadre juridique applicable précise les pratiques quant à la gouvernance des renseignements personnels que nous détenons.

La présente Politique s'adresse à tout le personnel de CPVision Clinique d'optométrie. Elle s'applique à tous les renseignements personnels détenus par CPVision Clinique d'optométrie, y compris ceux dont la conservation est assurée par un tiers, quel que soit le support sur lequel ils sont conservés, et ce, de leur collecte à leur destruction. En ce sens, la présente Politique s'applique également aux personnes avec qui CPVision Clinique d'optométrie fait affaire dans le cadre d'un mandat ou d'un contrat de service. Par « renseignement personnel », nous entendons tout renseignement qui concerne une personne physique et permet, directement ou indirectement, de l'identifier.

Rôles et responsabilités du personnel de l'entreprise à l'égard des renseignements personnels

Tous les employés de CPVision Clinique d'optométrie ont accès aux renseignements personnels détenus par le cabinet : optométriste, opticien d'ordonnances, assistants, personnel administratif, technicien, stagiaire, etc., incluant le responsable de la protection des renseignements personnels.

Responsable de la protection des renseignements personnels

Chez CPVision Clinique d'optométrie, la fonction de responsable de la protection des renseignements personnels est assurée par la présidente de l'entreprise, Carolyn Perugino.

Le responsable de la protection des renseignements personnels a pour responsabilité de veiller au respect et à la mise en œuvre des politiques et pratiques encadrant la gouvernance de CPVision Clinique d'optométrie à l'égard des renseignements personnels que nous détenons, et ce, afin de répondre aux exigences découlant du cadre juridique applicable en la matière.

À ce titre, il doit, entre autres:

- Veiller à assurer le respect et la mise en œuvre des dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé;
- Veiller à l'application de la présente Politique;
- Être consulté lors de l'évaluation du risque qu'un préjudice soit causé à une personne dont un renseignement personnel est concerné par un incident de confidentialité;
- Tenir les registres de communications de renseignements personnels, incluant en cas d'incident de confidentialité ;
- Être consulté à toute étape d'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée en lien avec un projet visant un système d'exploitation ou de prestation électronique de services impliquant des renseignements personnels / la communication de renseignements personnels à l'extérieur du Québec / la communication à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques – si applicable ;
- Répondre aux demandes d'accès aux renseignements personnels et, le cas échéant, aux demandes de rectification. Il doit aussi prêter assistance au demandeur à comprendre la décision de lui refuser – en tout ou en partie – l'accès ou la rectification d'un renseignement personnel ;
- Répondre aux demandes de la Commission d'accès à l'information

Personnel administratif

Notre personnel administratif et clinique peut, dans l'exercice de ses fonctions, avoir accès aux renseignements personnels détenus par CPVision Clinique d'optométrie. À ce titre, le personnel doit :

- Respecter les règles que nous avons adoptées quant à la protection des renseignements personnels et ce, tout au long de leur cycle de vie;
- N'accéder qu'aux renseignements personnels nécessaires à l'exercice de ses fonctions;
- Informer le responsable de la protection des renseignements personnels de tout incident ou tentative d'incident lié à la protection des renseignements personnels détenus par CPVision Clinique d'optométrie;
- Participer aux activités de formation et de sensibilisation mises à leur disposition par CPVision Clinique d'optométrie.

Protection des renseignements personnels

La protection des renseignements personnels tient une place importante au sein de CPVision Clinique d'optométrie et nous prenons les mesures nécessaires pour faire en sorte que l'ensemble des personnes œuvrant au sein de CPVision Clinique d'optométrie adopte une attitude responsable tout au long du cycle de vie des renseignements personnels.

À ce titre, CPVision Clinique d'optométrie s'assure :

- De ne **collecter** que les renseignements personnels nécessaires à la réalisation de ses activités;

- D'**informer** les personnes auprès de qui des renseignements personnels sont collectés des finalités de la collecte;
- D'obtenir le **consentement** des personnes concernées quant à l'utilisation et la communication à des tiers de leurs renseignements personnels;
- D'**utiliser** et de **communiquer** les renseignements personnels que dans les limites prescrites par le cadre juridique applicable en la matière;
- De prendre les **mesures de sécurité** propres à assurer la protection des renseignements personnels compte tenu de leur sensibilité, de la finalité de leur utilisation, de leur quantité, de leur répartition et de leur support;
- De prendre les mesures raisonnables pour diminuer les risques qu'un préjudice soit causé aux personnes dont les renseignements personnels sont visés par un **incident de confidentialité** et éviter qu'un incident de même nature ne se produise;
- De prendre des mesures raisonnables afin de respecter les exigences en matière de **conservation et de destruction** des renseignements personnels.

Demande d'accès ou de rectification des renseignements personnels

Si une personne souhaite connaître les renseignements personnels que CPVision Clinique d'optométrie détient sur elle ou encore si elle veut procéder à une rectification de ceux-ci, elle doit s'adresser, par écrit, au responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse suivante : 275A rue Paradis (local 9), Repentigny (Qc), J6A 8H2, ou par courriel à l'adresse suivante : info@cpvision.ca.

Plainte relative à la protection des renseignements personnels

Advenant le cas où une personne souhaite déposer une plainte quant à la protection que CPVision Clinique d'optométrie accorde aux renseignements personnels que nous détenons, celle-ci peut le faire en contactant le responsable de la protection des renseignements personnels par courriel à l'adresse suivante : info@cpvision.ca.

La plainte doit minimalement contenir les éléments suivants :

- Identification du plaignant : nom, coordonnées [postale, téléphonique, et/ou électronique] ;
- Objet et motif de la plainte – la plainte doit suffisamment être précise, dans le cas contraire le responsable de la protection des renseignements personnels pourra communiquer avec le plaignant pour obtenir toute information supplémentaire afin d'être en mesure d'évaluer la plainte.

Le responsable de la protection des renseignements personnels doit, avec diligence et au plus tard dans les 30 jours qui suivent la réception de la plainte traiter celle-ci et informer le plaignant des conclusions de celles-ci.

Mise à jour de la Politique

CPVision Clinique d'optométrie veille à réviser la présente Politique tous les 2 ans ou plus rapidement lors de modifications législatives.